Activité physique et maladies chroniques : quels effets et dans quel cadre ?

Une activité physique adaptée aux personnes atteintes d'une maladie chronique est favorable à leur santé. Il s'agit de déterminer quel type d'activité, dans quel cadre et avec quel accompagnement.

Activité physique et maladies chroniques : de quoi parle-t-on ?

François Carré
Cardiologue et médecin du sport au CHU de Rennes, professeur émérite à l'université Rennes 1
Isabelle Grémy
Médecin de santé publique, directrice de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France

Les maladies chroniques sont des affections très variées (au moins 200 pathologies dont la liste s'accroît) non transmissibles pour la plupart, physiques (cardiovasculaires, pulmonaires, cancers, diabète, etc.) ou mentales, évolutives, de longue durée (plus de six mois) et qu'on ne guérit généralement pas.

Fardeau et principaux facteurs de risque individuels des maladies chroniques

Selon l'OMS, les maladies chroniques sont la première cause de mortalité mondiale et, en Europe, elles « *concourent à près de 86 % des décès* […] *et pèsent de plus en plus lourdement sur les systèmes de santé* ». Les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète et les affections respiratoires en sont les plus fréquentes. Ces maladies chroniques altèrent la qualité de vie, affective et socioprofessionnelle, entraînent des limitations fonctionnelles, précipitent l'entrée dans la dépendance et accroissent la mortalité. En France, la part des personnes âgées de 60 ans et plus, d'un quart en 2015, passera à un tiers de la population en 2040. Actuellement, c'est un Français sur quatre qui souffre d'une maladie chronique et trois sur quatre après 65 ans. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre de personnes atteintes par les pathologies chroniques ne cesse de progresser, sans que l'espérance de vie sans incapacités ne s'accroisse au même rythme. La prévention des complications, des exacerbations et des récidives de ces maladies chroniques est de ce fait un enjeu central pour le maintien de la qualité de vie et de l'autonomie.

Enfin l'enjeu économique des maladies chroniques est majeur. Selon l'Assurance maladie, en 2018, 142 milliards d'euros ont été remboursés par le régime général pour la prise en charge de près de 57,9 millions de personnes. Les pathologies et les traitements chroniques représentent près de 61 % de la dépense (environ 86 milliards d'euros) et concernent 35 % de la population (soit près de 21 millions de personnes pour le régime général).

Apparition, développement et complications de la plupart des maladies chroniques sont favorisés par un état d'inflammation chronique systémique de bas grade de l'organisme concerné [16]. Différents facteurs de risque, socioéconomiques, environnementaux et individuels, favorisent la survenue des pathologies chroniques [54]. Pour rappel, les facteurs de risque individuels sont classiquement classés comme « non modifiables » et « modifiables ». Hérédité et âge sont non modifiables, cependant la qualité de l'avancée en âge joue un rôle majeur dans la prévention des maladies chroniques, ce qui témoigne d'une interrelation possible entre les différents facteurs de risque individuels.

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 47.

Les facteurs de risque comportementaux modifiables sont le tabagisme, l'inactivité physique et la sédentarité, l'alimentation déséquilibrée et la consommation d'alcool. Vu leurs bénéfices en termes de réduction de la morbidité, de la mortalité, les interventions préventives sur ces facteurs de risque liés au mode de vie sont essentielles [57]. Dans ce dossier d'*Adsp*, nous nous intéressons particulièrement à l'activité physique chez les personnes atteintes de maladie chronique.

Reconnaissance de l'activité physique comme une thérapeutique validée des maladies chroniques

Ainsi, l'activité physique, et la capacité physique qui en découle, en amont du diagnostic de la maladie chronique, au moment du diagnostic, au cours du parcours de soins et dans la vie de tous les jours, joue un rôle primordial dans la prévention et la diminution des complications de la plupart des maladies chroniques et dans la quête de la préservation de l'autonomie. L'activité physique est maintenant complètement reconnue comme une modalité de prévention et de traitement de la plupart des maladies chroniques. C'est la raison pour laquelle les recommandations de l'OMS sur l'activité physique ont été récemment actualisées et sont de plus en précises pour les personnes âgées et les personnes atteintes de maladie chronique. En France, la Haute Autorité de santé (HAS) a reconnu dès 2011 l'activité physique comme une thérapeutique non médicamenteuse validée et a développé pour les médecins prescripteurs des fiches techniques par pathologie permettant de les guider dans la prescription d'une activité physique chez les personnes atteintes d'une pathologie chronique. En effet, la prescription de l'activité physique par les médecins est permise depuis le décret du 31 décembre 2016, qui précise les modalités de prescription et de dispensation d'une « activité physique adaptée » dans le cadre d'une affection de longue durée (ALD). Enfin, l'expertise collective de l'Inserm a mis en exergue l'indispensable intégration de l'activité physique adaptée dans le parcours de soins, ajustée à la condition physique du patient, de façon spécifique à sa ou ses pathologies chroniques et aussi précocement que possible.

Activité physique chez les personnes atteintes de maladie chronique

Comme le souligne l'expertise de l'Inserm, « *l'inactivité physique et la sédentarité favorisent la survenue d'une maladie chronique et son aggravation.* A contrario*, la pratique d'une activité physique suffisamment personnalisée, intense et régulière, peut retarder la survenue d'une maladie chronique, limiter ses conséquences et dans quelques cas, la guérir* » [31].

Or, les personnes atteintes de maladie chronique pratiquent en moyenne moins d'activité sportive que la population générale de même âge, et une proportion encore plus importante n'atteint pas les recommandations concernant l'activité physique et la sédentarité. L'inactivité physique chronique, ou une baisse soudaine d'activité physique, peut être un signe annonciateur de maladie chronique. Et, fait maintenant largement reconnu, les conséquences insidieuses d'une maladie chronique sont la précipitation d'un processus psychophysiologique d'inactivité physique : le déconditionnement physique, entraînant une sédentarisation, une perte de confiance dans ses capacités physiques, et souvent accompagné de troubles dépressifs mineurs. Il agit comme un processus aggravant la maladie chronique initiale, comme un amplificateur de la fragilité et comme un accélérateur du processus de vieillissement. Il doit être prévenu, évité et corrigé par la mise en place, lors du parcours de soin, de programmes d'activité physique adaptés, généralement supervisés dans un premier temps et inclus dans un programme d'éducation thérapeutique. Ces programmes, pour être acceptés et appropriés sur le long terme par les patients, doivent être ajustés à l'évolution de la maladie et aux préférences des patients. Il est nécessaire qu'ils soient précédés par une évaluation préalable de la capacité physique du patient.

Définitions et mesures de l'activité physique et activité physique adaptée

L'évaluation de la capacité physique du patient requiert de partager un certain nombre de définitions. L'activité physique est définie comme tout mouvement corporel lié à une contraction musculaire, et responsable d'une augmentation de la dépense énergétique supérieure à sa valeur de repos. Toute activité physique peut être caractérisée par le contexte et la finalité de sa réalisation, et par ses spécificités, type, durée, intensité et fréquence dans une période donnée, qui modulent ses effets sur l'organisme. Pour rappel, la HAS, en validant en 2011 l'activité physique comme une thérapeutique non médicamenteuse, précise qu'il s'agit d'une intervention non invasive et non pharmacologique dont les bénéfices sont validés scientifiquement et nécessitent une participation active du patient en interaction ou non avec un professionnel spécialisé.

Dans le cadre des maladies chroniques, l'activité physique intervient à deux niveaux : l'activité physique volontaire, qui joue un rôle en prévention primordiale et primaire ; et l'activité physique prescrite, qui est recommandée dans le parcours de soin du patient en prévention secondaire et tertiaire [16].

L'activité physique volontaire se décline sous plusieurs formes : libre (loisir, professionnelle, domestique), exercice physique (activité physique régulière réalisée pour entretenir ou améliorer sa santé) ou sport, qui est un exercice physique réalisé selon un programme d'entraînement et dans un cadre réglementaire.

L'activité physique prescrite ou adaptée (APA) doit faire partie du traitement des maladies chroniques. Elle est définie comme une activité physique adaptée aux capacités du pratiquant avec des besoins spécifiques, à son risque médical, à ses besoins et ses attentes. L'objectif de l'activité physique prescrite ou adaptée ne se résume pas à rendre sa pratique accessible mais à favoriser la mise en place d'un projet personnel d'activité physique autonome et durable.

Dans un but sanitaire l'activité physique est prescrite sous deux formes, aérobie et renforcement musculaire, dont l'association est la plus bénéfique. L'activité physique aérobie, ou endurance, regroupe les exercices dynamiques de durée prolongée, au moins cinq minutes, qui sollicitent des masses musculaires importantes. Son intensité, en poucentage de la consommation maximale d'oxygène (VO_2 max.), est d'autant moins élevée que la durée de l'effort est longue. Un exercice d'intensité modérée est associé à un essoufflement modéré n'interdisant pas la conversation. Le renforcement musculaire, ou musculation légère, regroupe des exercices de courte durée sollicitant généralement un ou quelques groupes musculaires ciblés. L'intensité de l'effort se chiffre en poucentage de la force maximale volontaire ou résistance maximale (RM), qui correspond à la charge maximale que l'on peut soulever, tirer ou pousser lors d'un exercice unique.

La VO_2 max. correspond à la quantité maximale d'oxygène qu'un sujet peut consommer par minute. Elle est exprimée en ml/min/kg ou plus communément en MET : 1 MET, abréviation de Metabolic Equivalent of the Task, correspond à la VO_2 de repos, qui est égale à 3,5 mlO_2/min/kg. La VO_2 max., ou capacité physique, est considérée comme le meilleur marqueur pronostic d'espérance de vie [57].

Comme cités précédemment, l'inactivité physique et le comportement sédentaire sont deux facteurs de risque, indépendants l'un de l'autre, de survenue ou d'aggravation de la plupart des maladies chroniques. L'inactivité physique est définie comme une pratique hebdomadaire d'activité physique inférieure aux seuils recommandés par l'OMS. Ces seuils proposés en fonction de l'âge sont depuis 2020 d'au moins 30 à 60 minutes d'activité physique modérée et/ou de 15 à 30 minutes d'activité physique élevée pratiquées cinq fois par semaine pour les adultes au-delà de 18 ans, avec association d'activités d'équilibre au-delà de 64 ans. Pour la première fois, en 2020, l'OMS inclut les personnes atteintes de maladie chronique dans ses recommandations mais en nuançant les seuils recommandés : les adultes atteints de maladie chronique devraient commencer par de petites quantités d'activité physique et en augmenter graduellement la fréquence, l'intensité et la durée au fil du temps. Lorsque la personne atteinte de maladie chronique n'est pas en mesure de répondre aux recommandations, elle devrait viser à faire de l'activité physique en fonction de ses capacités et à limiter sa sédentarité. Un peu d'activité physique vaut mieux que pas du tout.

Pour les enfants et les adolescents, 60 minutes par jour d'activité physique modérée et/ou intense sont recommandées. Un comportement sédentaire est caractérisé par au moins 6 heures/jour de temps d'éveil passé à réaliser des activités d'une dépense énergétique inférieure à 1,6 MET. La répétition de durées prolongées (≥ 2 heures) de temps passé assis sans se lever est particulièrement délétère.

Conclusion

Les preuves scientifiques des bénéfices de l'activité physique et en préventions primaire, secondaire et tertiaire des maladies chroniques sont indéniables. Ainsi l'activité physique diminue toujours le risque de développer une maladie chronique. De plus si celle-ci s'est déclarée, l'activité physique améliore toujours la qualité de vie du patient, freine souvent les complications et les morbidités et diminue la mortalité. Enfin son rapport coût/bénéfice positif est bien affirmé. Au total, il paraît justifié en prévention primaire de lutter contre la culture de l'inactivité physique et de la sédentarité, qui se développe dans nos sociétés, et en prévention secondaire et tertiaire de ne pas se limiter à une médecine uniquement curative, qui paraît atteindre ses limites, mais y associer une médecine préventive à l'efficacité prouvée.

Sédentarité n'est pas inactivité physique

Martine Duclos
Endocrinologue et physiologiste, CHU de Clermont-Ferrand, hôpital Gabriel Montpied, cheffe du service de Médecine du sport et d'Explorations fonctionnelles, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), UMR 1019, Unité de nutrition humaine (UNH), Centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) Auvergne, université Clermont Auvergne

Le terme « inactif » caractérise un niveau insuffisant d'activité physique pour la santé, c'est-à-dire inférieur aux recommandations [64]. Le comportement sédentaire est défini comme une situation d'éveil caractérisée par une dépense énergétique ≤ 1,5 MET en position assise ou allongée. Il est reconnu comme un comportement distinct du comportement d'activité physique, avec ses effets propres sur la santé, et il ne peut pas être uniquement défini par le manque d'activité physique [64].

La sédentarité, un facteur de risque de mortalité

Un temps de sédentarité élevé est associé à une augmentation des risques de mortalité globale, cardiovasculaire et par cancer. La question est de savoir s'il existe un seuil de temps de sédentarité associé à une augmentation des risques pour la santé. Ekelund a réalisé une méta-analyse portant sur huit études de cohortes ayant utilisé des accéléromètres (33 386 sujets). Après ajustement pour de nombreuses variables incluant le temps passé à une activité physique d'intensité modérée à élevée, les résultats montrent que la mortalité augmente graduellement à partir de 9 heures de sédentarité par jour, avec un risque de mortalité globale accru de 48 % pour 10 h/j (IC95 % : 1,22-1,79) et multiplié par 2,92 (IC95 % : 2,24-3,83) pour 12 h/j en position assise [13]. Ce résultat est similaire à l'estimation de 9 h/j obtenue par métarégression des données de sept études (accéléromètres).

La surmortalité s'explique par un risque deux fois plus important de développer un diabète de type 2 (risque

Projets cyclables : les territoires urbains prévoient d'investir 1 milliard d'euros d'ici à 2026

banquedesterritoires.fr/projets-cyclables-les-territoires-urbains-prevoient-dinvestir-1-milliard-deuros-dici-2026

Publié le 17 juin 2021par Anne Lenormand / Localtis
Transport mobilité durable

Selon une enquête menée par France urbaine et rendue publique ce 17 juin, les grandes villes, agglomérations et métropoles prévoient d'investir 1 milliard d'euros dans des projets cyclables dans les cinq prochaines années. Plus de 800 millions d'euros devraient aller à des aménagements de voirie.

Un milliard d'euros d'ici à 2026 : c'est le montant d'investissements que les grandes villes, agglomérations et métropoles, prévoient de consacrer à des projets cyclables, selon une enquête rendue publique par France urbaine ce 17 juin. L'association a recensé la tranche "vélo" des programmations pluriannuelles d'investissement que les collectivités prévoient d'engager au cours de ces cinq prochaines années. Elle a recueilli dans cette enquête les contributions de 28 collectivités adhérentes - 16 métropoles, 5 communautés urbaines, 2 communautés d'agglomération, 1 établissement public territorial et 4 grandes villes, dont la ville de Paris.

258 projets recensés

Les tranches cyclables des programmations pluriannuelles d'investissement de ces collectivités représentent au moins 258 projets sur le mandat. Parmi ceux-ci, 88 seraient prêts à être engagés en 2021, pour un montant d'investissements de 676 millions d'euros. Ils pourraient être complétés par 62 projets dont l'initialisation est prévue pour 2022, pour un montant d'investissements de 136 millions d'euros. Ainsi, les projets relatifs au vélo que les 28 collectivités ayant répondu à l'enquête de France urbaine prévoient d'engager entre 2021 et 2022 susciteraient des investissements à hauteur de 813 millions d'euros sur ces deux années et les suivantes, dans le cas de projets structurants.
Le milliard d'euros prévu au total sur le mandat 2020-2026 est réparti de la manière suivante : 868 millions d'euros pour des projets relatifs aux voies cyclables (aménagement de pistes et bandes, construction de passerelles, signalisation et jalonnement…) ; 72 millions d'euros pour des projets globaux (enveloppes "plans vélo", "schémas cyclables"…) ; 48 millions d'euros pour des projets de "services" cyclables (location courte et longue durée, "maisons du vélo"…) ; 15 millions d'euros pour des projets relatifs au stationnement des bicyclettes (arceaux, boxes, abris, garages et tous types d'emplacements sécurisés).

Réouverture des piscines : un bain à remous pour les collectivités

banquedesterritoires.fr/reouverture-des-piscines-un-bain-remous-pour-les-collectivites

Publié le 16 juin 2021par Jean Damien Lesay pour Localtis
COVID-19, Tourisme, culture, loisirs

La réouverture des piscines publiques doit obéir à des règles sanitaires fixées dans un cadre national. Dans les territoires, leur application est loin d'être uniforme. Et plusieurs obstacles contraignent certaines collectivités à garder leurs équipements fermés.

Depuis le 9 juin, les piscines publiques peuvent de nouveau accueillir l'ensemble des usagers. Pour cela, il leur faut respecter un protocole sanitaire : désinfection des mains, port du maque jusqu'à la douche, douche obligatoire, etc. Il est également "préconisé" d'abaisser de 20% la fréquentation maximum instantanée (FMI), soit le nombre de baigneurs admis simultanément dans la piscine.
Dès le printemps 2020, Stéphane Chatenet, directeur de la piscine de La Conterie à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) et président de l'Andiiss Bretagne (Association nationale des directeurs et intervenants d'installations et des services des sports), a été l'une des chevilles ouvrières de la rédaction du protocole sanitaire applicable aux piscines. "Avec l'Andes et d'autres associations représentatives du secteur, on a fait en sorte que les gestionnaires soient assez libres, tout en sécurisant personnels et publics", explique-t-il.
De la liberté, les gestionnaires de piscines en ont bénéficié. À commencer par celle d'ouvrir ou non leur établissement. Car des contraintes de trois ordres pouvaient les mener à garder leurs bassins fermés. La plus évidente est d'ordre sanitaire. "On est très contraint par les structures, chaque piscine est un cas particulier", reconnaît Stéphane Chatenet, qui évoque par exemple "une piscine qui a des douches dans un couloir d'accès au bassin pas assez large pour permettre deux sens de circulation".

Fermer ou ne pas fermer

La contrainte économique a également pesé lourd dans le choix des élus. Structurellement déficitaire, avec une subvention qui couvre en moyenne la moitié des dépenses, une piscine doit arbitrer entre la réalisation de recettes et l'économie possible grâce à la fermeture. Car l'ouverture coûte énormément en fonctionnement. Paradoxalement, le fait de fermer, et donc de se priver de recettes, permet de limiter les dégâts économiques. Certes, le projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2021 devrait aboutir à une aide de 200 millions d'euros pour compenser les pertes des régies locales, mais pour Stéphane Chatenet, dont l'établissement a perdu 750.000 euros de recettes du fait des confinements, "cela aidera un peu mais ne résoudra pas la crise".
La dernière contrainte forte est celle du personnel. "Des collègues, éducateurs sportifs ou administratifs, ont été redéployés dans des centres de vaccination, pointe Stéphane Chatenet. Et quand il manque du personnel, on ne rouvre pas, car actuellement, la priorité c'est la vaccination."

À chaque ville son protocole

Pour les piscines qui ont pu surmonter ces obstacles, il y a donc eu réouverture. Et là, les conditions diffèrent largement d'une ville à l'autre. Commençons par le commencement : faut-il ou non réserver sa séance ? À Bordeaux, ce n'est pas utile. À Lille, c'est obligatoire jusqu'au 29 juin. À Rennes, la réservation a été obligatoire mais ne l'est plus.
Une fois à la piscine, il arrive de tomber sur des bassins fermés, souvent ceux situés à l'intérieur. Comme à Chambéry. Une fermeture qui empêche parfois les plus jeunes d'évoluer dans le seul bassin qui leur soit adapté. Autre restriction : la fermeture des casiers individuels à Bordeaux, où il est demandé aux usagers de prendre leurs effets personnels avec eux sur le bord des bassins.

Les problèmes de configuration des lieux ou de manque de personnel expliquent parfois ces choix. Mais il arrive que ceux-ci soient guidés par une certaine lassitude ou un manque d'information : quelques collectivités continuent en effet d'appliquer un protocole datant de plusieurs mois alors que l'on en est actuellement… à la neuvième version ! "Au départ, on a fait compliqué car on avait tous peur. Et puis il a fallu s'adapter à chaque nouvelle décision d'instances comme la Haute Autorité de santé ou le Conseil de défense sanitaire, décrypte Stéphane Chatenet. Je peux comprendre que certains collègues n'aient pas voulu changer leur système de fonctionnement au fur et à mesure, les protocoles actuels sont durs à interpréter. Souvent les collectivités sont restées au premier protocole, un protocole très serré avec une douche sur deux ouverte seulement, une ligne d'eau à l'aller et une autre au retour. Il y a eu des choses très cocasses ou très sécuritaires au départ. Petit à petit on a relâché, mais certains n'ont pas suivi cette tendance pour protéger leur personnel."

Faculté d'adaptation

Ces différences d'une collectivité à l'autre ne sont pas à négliger. Après de longs mois sans piscine pour certains publics, l'enjeu est de permettre leur retour dans l'eau et trop de divergences d'une piscine à l'autre peuvent surprendre certaines personnes et les bloquer. Par ailleurs, l'arrivée d'un public nouveau, venu d'une commune où les piscines sont encore fermées, peut également poser problème faute de repères sur les pratiques propres à chaque établissement. À Chartres-de-Bretagne, on a ainsi vu débarquer des usagers venus de Rennes ces dernières semaines. Une situation qui a mené les membres de l'Andiiss en Bretagne à échanger "pour garder une certaine cohérence", glisse Stéphane Chatenet.
De cette crise et des difficultés rencontrées, le technicien breton retire toutefois une certaine satisfaction : "Nous avons mené depuis plus d'un an un travail très collectif. De cet épisode sanitaire va ressortir des relations privilégiées avec tous nos partenaires et une meilleure visibilité de l'ensemble des fonctions des personnels des piscines qui ont fait montre d'une belle faculté d'adaptation. Ce fut une fantastique aventure humaine et les élus nous ont fait confiance."

"Faut qu'on parle" : six sportifs professionnels évoquent leur homosexualité dans un documentaire, pour en fin

francetvinfo.fr/sports/faut-qu-on-parle-six-sportifs-professionnels-revelent-leur-homosexualite-dans-un-documentaire-pour-en-finir-avec-les-tabous_4671253.html

Hortense Leblanc, franceinfo: sport 20 juin 2021

"Faut qu'on parle" : six sportifs professionnels évoquent leur homosexualité dans un documentaire, pour en finir avec les tabous

La basketteuse Céline Dumerc, l'escrimeuse Astrid Guyart ou le nageur Jérémy Stravius, notamment,racontent les difficultés qu'ils ont eues à assumer leur homosexualité dans leur sport respectif.

Article rédigé par
Hortense Leblanc - franceinfo: sport
Publié le 20/06/2021 14:55 Mis à jour le 20/06/2021 18:25

Temps de lecture : 3 min.

Kévin Aymoz, Céline Dumerc, Amandine Buchard, Jérémy Clamy-Edroux, Astrid Guyart et Jérémy Stravius ont révélé leur homosexualité dans un documentaire intitulé "Faut qu'on parle" et diffusé sur Canal+ samedi 19 juin 2021. (Capture d'écran Canal+)

Dans un documentaire touchant et plein de sincérité, *Faut qu'on parle*, diffusé sur Canal+ samedi 19 juin, six sportifs professionnels font leur coming-out médiatique, pour briser les tabous sur l'homosexualité dans le monde du sport et faire avancer le combat contre l'homophobie. La basketteuse Céline Dumerc, l'escrimeuse Astrid Guyart, le patineur Kévin Aymoz, la judokate Amandine Buchard, le nageur Jérémy Stravius et le rugbyman Jérémy Clamy-Edroux se livrent et libèrent la parole des sportifs homosexuels.

Ils ont mis du temps à l'accepter et à en parler, et le font aussi bien pour eux que pour les autres. Ces six sportifs racontent avoir longtemps souffert du regard des autres, notamment à l'adolescence, où certains ont préféré mentir, quitte à s'inventer des vies. *"Je sortais avec une fille trois-quatre jours, pour voir si ça matchait, mais ça ne pouvait pas durer"*, témoigne par exemple Jérémy Stravius, champion du monde du 100 mètres dos en 2011. Kévin Aymoz a quant à lui été déscolarisé à deux reprises : *"L'homosexualité hantait mes idées, j'essayais de ne pas être trop maniéré."*

"Des coéquipières avaient peur de prendre leur douche en même temps que moi"

Alors qu'ils ont chacun brillé dans leur discipline respective, ces sportifs ont eu du mal à assumer leur homosexualité et à la dévoiler à leurs coéquipiers ou partenaires d'entraînement : *"C'est dur de révéler son homosexualité alors que ça fait dix ans qu'on entend des blagues homophobes à l'entraînement"*, explique Astrid Guyart, vice-championne du monde par équipes en escrime. Parmi eux, certains redoutaient aussi les arrières-pensées et les sous-entendus de leurs coéquipiers ou concurrents dans les vestiaires, *"surtout en natation où on est 24 heures sur 24 en maillot de bain"*, souligne Jérémy Stravius.

Sous les douches, Jérémy Clamy-Edroux, pilier de Rouen en Pro D2, raconte s'être tourné vers le mur en levant la tête, pour éviter tout signe qui pourrait être mal interprété par ses partenaires. Céline Dumerc, vice-championne olympique de basket, a également connu des situations blessantes dans les vestiaires : *"J'ai eu des coéquipières qui avaient peur de prendre leur douche en même temps que moi, comme si j'allais scanner toutes les filles."*

Soutien et soulagement

Finalement, tous ont trouvé du soutien auprès de leurs proches et de leurs coéquipiers. Un soutien synonyme de soulagement pour ces sportifs, désormais plus heureux et épanouis. *"Ils ont été surpris, ils pensaient que c'était une blague. Puis ils ont apprécié ma sincérité et ont appris à me connaître. Je ne pense pas que le milieu du rugby est homophobe. Il est un peu macho, mais personne ne m'a tourné le dos"*, raconte Jérémy Clamy-Edroux.

Alors qu'ils n'avaient jamais révélé publiquement leur homosexualité, les six sportifs mis en avant par Canal+ ont accepté de témoigner pour faire passer des messages. *"Ce qui compte, ce sont mes performances sur le terrain, pas si je sors avec une fille ou un garçon"*, clame Céline Dumerc. Pour Amandine Buchard, championne d'Europe de judo, *"c'est quelque chose qui est difficile à dire. Je sais que ça peut aider, alors je le fais"*. Astrid Guyart espère elle aussi donner du courage à de jeunes sportifs qui n'assument pas encore leur orientation sexuelle : *"Avoir des références, ça aide à se projeter, à relativiser. On ne se sent pas tout seul et ça peut donner de la force"*. Et s'ils redoutent désormais qu'on leur colle une étiquette, ces athlètes se disent finalement libérés d'avoir évoquer leur homosexualité.

Actu - La gouvernance financière et budgétaire des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

idcite.com/Actu-La-gouvernance-financiere-et-budgetaire-des-Jeux-olympiques-et-paralympiques-de-2024_a55935.html

Envoyer à un ami Version imprimable Partager

Rédigé par ID CiTé le 18/06/2021

La Cour a procédé à un premier contrôle des deux principaux organismes chargés de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Paris en 2024 : le Comité d'organisation (COJOP) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). Le COJOP, association de loi 1901, est chargé de planifier, organiser, promouvoir et financer les JO et les événements associés. La SOLIDEO, établissement public industriel et commercial de l'Etat, est quant à elle responsable de la livraison des sites et des infrastructures olympiques.

Si les deux organismes ont été rapidement mis en place et structurés, la convention globale qui doit encadrer leurs responsabilités opérationnelles et financières n'est toujours pas signée, ce qui représente un facteur d'insécurité pour le respect des délais et des coûts. Le contexte sanitaire, économique et social impose une exigence accrue de suivi rigoureux des budgets prévisionnels.

Il convient dès lors de resserrer la coordination opérationnelle, sous l'autorité du délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, et de réunir plus régulièrement le comité interministériel, le comité de coordination et le comité des partenaires.

A la suite de la révision de décembre dernier, le budget total des Jeux olympiques et paralympiques s'élève désormais à 7,3 Md€, porté par le COJOP pour 3,9 Md€ et par la SOLIDEO pour 3,4 Md€. Le respect de ces enveloppes est un enjeu essentiel, d'autant qu'aucune disposition législative ne garantit, à ce jour, la couverture d'un éventuel déficit du COJOP.

Des compléments et des ajustements sont dès lors indispensables dans la gouvernance d'ensemble du cadre financier, concernant notamment le niveau des recettes attendues et des exonérations fiscales consenties, le coût des infrastructures, ainsi que sur la couverture d'un éventuel déficit de l'organisation des JO conformément à l'engagement pris par l'Etat auprès du CIO.

Au vu de ces observations, la Cour formule les recommandations suivantes :
Recommandation n° 1 : signer, avant la fin du 1 er semestre 2021, la convention globale entre la SOLIDEO et le COJOP pour stabiliser la liste des opérations de la SOLIDEO, tout ajustement ultérieur devant être supporté par le COJOP. En assurer un suivi régulier ;

Recommandation n° 2 : établir des scénarios de redimensionnement des dépenses selon diverses hypothèses de niveau de recettes pour garantir l'équilibre budgétaire du COJOP ;

Recommandation n° 3 : chiffrer la dépense fiscale résultant des exonérations consenties au titre des dispositions de l'article 1655 septies du code général des impôts et des autres exonérations accordées pour l'organisation des jeux ;

Recommandation n° 4 : arrêter, avant la fin du 1er semestre 2021, la méthode d'évaluation de la clause d'indexation, actualiser en conséquence la maquette financière de la SOLIDEO ainsi que les conventions avec les collectivités territoriales concernées ;

Recommandation n° 5 : consolider l'ensemble des financements publics des ouvrages réalisés à l'occasion des jeux qu'ils relèvent des prescriptions du CIO ou des programmes liés à la politique d'héritage.

Cour des Comptes >> Rapport complet

Métropole de Lyon : le sport pour mieux Fair(e) en matière d'insertion

lesechos.fr/thema/entreprise-inclusive-2021/metropole-de-lyon-le-sport-pour-mieux-faire-en-matiere-dinsertion-1320429

3 juin 2021

Par Lea Delpont
Publié le 3 juin 2021 à 10:14

Tout a commencé par des maraudes à l'automne, dans les rues de Lyon, pour recruter les candidats. Le dispositif d'insertion Fair(e), piloté par la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), vise les « invisibles qui ne fréquentent pas les services publics de l'emploi », explique Vincent Beley, son directeur. C'est pourquoi le programme conventionné par l'Etat associe au premier rang un partenaire privé inhabituel, l'Olympique lyonnais , pour capter l'attention d'un public de jeunes rétifs aux structures institutionnelles.

Juninho, le directeur sportif du club, parraine l'opération qui a démarré en février par une première promotion de 144 personnes, dans l'hippodrome de Vaulx-en-Velin et la halle d'athlétisme Diagana : une semaine de « remobilisation » à coups d'ateliers et de défis, animés par l'association Shaker by Waoup, catalyseur de créativité par des solutions non académiques. Exemple : interpeller des passants sur leurs parcours professionnels pour challenger leur propre motivation. Le but : les faire adhérer « à un parcours pas classique, qui suppose leur engagement plein et entier », souligne Vincent Beley.

Recrutement sans CV

Malgré quelques déperditions, 94 candidats - dont cinq SDF - ont suivi des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) de douze semaines, achevées fin mai. Ils se sont immergés dans l'une des 184 entreprises partenaires et ont suivi des séances de coaching avec les préparateurs de l'OL dans les loges du Groupama Stadium. « L'omniprésence du sport entretient un discours très dynamique, bien mieux que dans une salle de Pôle emploi », pointe Vincent Beley.

Autre partenaire innovant, la start-up erhgo, spécialiste du recrutement sans CV, a dressé avec les participants leur profil de compétences et d'affinités pour « les projeter dans leur métier d'après-demain », explique Maxime Bontemps, responsable de Fair(e) à la MMIE. « Il est fort possible que leur contrat d'insertion ne soit qu'une étape pour aller vers le travail souhaité. Mais, au lieu d'accumuler les échecs, ils montent sur la première marche. »

Premier pas

Ce premier pas, c'est un contrat professionnel par alternance, CDI à la clé, dans l'une des 39 entreprises déjà adhérentes du groupement d'employeurs. Celui-ci assure le suivi des candidats avec un référent unique de bout en bout. « Ce sont essentiellement des TPE et PME, quand les grands groupes sont freinés par des processus de recrutement standardisés », constate Vincent Beley.

Elles proposent un, parfois deux contrats dans le transport (cars Faure), l'industrie, l'imprimerie (Lorge), la maintenance de cycles (Vélogik), des plateformes d'appel ou encore la vente (Decathlon). Fair(e) vise l'insertion de 750 jeunes en trois ans, à raison de 50 tous les deux mois, avec un budget de 9 millions d'euros.

Léa Delpont (Correspondante à Lyon)

Ecole de l’inclusion par le sport : «On ne nous engage pas pour notre expérience professionnelle mais pour nos valeurs sportives»

liberation.fr/sports/ecole-de-linclusion-par-le-sport-on-ne-nous-engage-pas-pour-notre-experience-professionnelle-mais-pour-nos-valeurs-sportives-20210619_WMJK7KMZX5CZDJ5QNK3DP2ZNW4

Reportage

Article réservé aux abonnés

Fin mai marquait le lancement de l’école de l’inclusion par le sport. Le dispositif doit permettre à des jeunes en difficultés de trouver un travail en s’appuyant sur les qualités qu’ils ont développées via la pratique sportive. Rencontre avec une de ces nouvelles promos, à Drancy.

Le dispositif, en place au Rugby Club de Drancy, se base sur des valeurs développées dans la pratique sportive pour accélérer l'insertion professionnelle. (Albert Facelly/Libération)

par Romain Métairie, photos Albert Facelly et photos Albert Facelly
publié le 19 juin 2021 à 14h10

Il est 14 heures au Rugby Club de Drancy (Seine-Saint-Denis). En ce lundi de juin, une fois n’est pas coutume, il n’est pourtant pas question de match ni même de rugby à proprement parler. L’intrigue se déroule hors du terrain, dans une des salles qui jouxtent les tribunes. A l’intérieur, une vingtaine de personnes, âgées de 19 à 35 ans, sont derrière leur ordi, avec leurs notes. Elles forment une promo, celle de *«l’école de l’inclusion par le sport»,* un dispositif lancé officiellement fin mai à Garges-lès-Gonesse, dans le Val-d’Oise, dont la mission est d’accompagner des jeunes en difficulté vers l’emploi via la pratique sportive.

Au centre de la pièce, Al Mendes détaille le programme de l’après-midi. Ancien chargé d’accompagnement socio-éducatif dans une association de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), il est depuis un an salarié de l’Agence pour l’éducation par le sport (Apels), à l’initiative de ce nouveau dispositif. Depuis quelques semaines, il endosse la casquette de coach d’insertion par le sport. Sa mission n’a pas vraiment changé : c’est lui qui repère ou sélectionne des profils, essentiellement des jeunes issus de territoires en difficulté. Avec une condition essentielle : *«Il faut qu’ils aient tous au moins un intérêt pour le sport et pratiquent une discipline, même si ce n’est pas à très haute dose.»*

A Drancy, une école de l'inclusion par le sport au rugby club de Drancy permet d'intégrer l'Ecole supérieure de la banque (ESB). (Albert Facelly/Libération)

«Pouvoir utiliser tout ce que j’ai appris en dehors de l’école m’a attirée»

L’école en question n’est pas un lieu précis avec des locaux fixes. Elle part d’un constat simple : les valeurs du sport peuvent être converties en aptitudes professionnelles. L’idée étant de repérer des profils de jeunes en club pour les pousser à définir un projet professionnel et les mettre en lien avec des entreprises partenaires de différents secteurs (banque, BTP, vente…).

La promo drancéenne telle qu’il l’a constituée a comme horizon le secteur bancaire. Ce lundi, les élèves viennent d’achever la deuxième phase de leur formation avec AI. Après avoir passé le cap des premiers entretiens fin avril, avant les débuts avec la promo le 17 mai. Un premier stage en immersion à Boucles de Seine (Yvelines), *«très intense qui les a poussés dans leurs retranchements»*, avant un autre stage. Au total, ils auront alterné la pratique de plusieurs disciplines et trois cents heures de formation sur l’inclusion socioprofessionnelle.

Ils s’apprêtent à rencontrer pour la première fois, virtuellement, la coordinatrice de l’Ecole supérieure de la banque (ESB), qu’ils doivent intégrer dès le lendemain. Charles Costa est le premier à se présenter. Malgré les 30°C ambiants, ce trois-quarts centre de Drancy, qui a commencé à pratiquer dès ses 6 ans et joue aujourd’hui en Fédérale 1 (3e échelon national), a déjà les codes vestimentaires adéquats : chemise blanche, cravate sombre.

A lire aussi

Malgré un BTS communication, un bachelor en marketing digital et un master stratégie de la performance commerciale, *«tout en alternance»*, le gaillard de 24 ans s’est retrouvé démuni sur le marché du travail après un dernier contrat en septembre. *«Jusqu’à janvier-février, je ne trouvais pas forcément d’emploi dû à la crise sanitaire. Je n’avais pas envie de rester chez moi à ne rien faire»*, se souvient l’intéressé à l’issue du module. Au club, qu’il a rejoint il y a deux ans, son manager lui évoque cette passerelle : *«Il est venu me voir en me*

disant que ça pouvait correspondre à mon profil, sérieux et impliqué. Au début, je ne connaissais pas trop donc je me suis laissé porter. Puis ça m'a plu.» Avec tous ses diplômes, Charles fait un peu figure d'exception puisqu'ici, la plupart n'en ont pas ou peu.

Assise en haut des gradins, Léna, 24 ans, raconte comment les quelques semaines de formation lui ont fait oublier son parcours post-bac chaotique. La jeune femme a lâché successivement la fac de médecine et sa licence de droit avant de dégoter un poste d'assistante d'éducation dans un collège pendant quatre ans. C'est par une copine du basket qui vient tout juste d'achever le cursus qu'elle en entend parler.

Rendue accro au sport par ses parents – *«ils m'avaient aussi mise au karaté petite»* –, Léna est enchantée par le concept : *«Le fait de pouvoir utiliser tout ce que j'ai appris en dehors de l'école m'a tout de suite attirée. Le sport nous apprend à vivre avec les autres, à travailler en équipe, à toujours aller plus loin, à nous pousser au-delà de nos capacités. Tous ces atouts, je me rends compte que je peux les réutiliser dans le monde professionnel.»* Charles abonde : *«On ne nous engage pas pour notre expérience professionnelle ni nos formations mais par rapport aux valeurs qu'on a dans le sport : travail, esprit d'équipe, organisation. C'est bien de continuer à être un sportif à côté pour prôner ces valeurs.»*

Léna a entendu parler de la formation par une amie qui vient tout juste d'achever le cursus. (Albert Facelly/Libération)

1 800 jeunes vers l'emploi à l'horizon 2022

«L'ascenseur social dans les zones difficiles de notre pays ne fonctionne pas. Plus de deux millions de jeunes au chômage sont sans diplôme et, chaque année, ce sont 60 000 jeunes des quartiers qui décrochent scolairement», fait remarquer Jean-Philippe Acensi, président de l'Apels, à l'initiative de nombreux projets du même genre avant le lancement de l'école de l'inclusion par le sport. *«Il y a pourtant un talent fou dans ces quartiers, qui permet à ces jeunes d'être sur le toit du monde dans le sport. Il n'y a aucune raison objective pour que ce ne soit pas la même chose dans le monde de l'entreprise. Notre finalité et notre joie, c'est de réparer cette injustice terrible»*, insiste-t-il.

A court terme, une dizaine d'antennes doivent ouvrir à la rentrée de septembre, avec l'objectif d'accompagner à horizon 2022 environ 1 800 jeunes vers l'emploi. Le ministère des Sports vient d'attribuer une enveloppe d'1 million d'euros à l'Apels pour former 500 coachs. En parallèle, l'association œuvre pour embarquer les fédérations. Elle monte actuellement un dossier avec sept d'entre elles, dont le judo, la boxe, le basket, le badminton et l'athlétisme pour développer le recrutement des jeunes au sein de ces disciplines. Dans les cinq ans (2022-2027), Jean-Philippe Acensi se fixe comme mission d'ouvrir une centaine d'écoles du genre dans le pays, qui bénéficieraient à 20 000 jeunes.

D'ici là, les étudiants de la promo d'AI auront déjà fait un bon bout de chemin dans le monde de la banque, si tout se passe bien. Charles a déjà des vues sur l'ING, où il espère être intégré en contrat pro. *«Le service Bourse me plaît beaucoup. J'aimerais bien y entrer et devenir manager.»* Léna, elle, ambitionne de *«démarrer comme conseillère clientèle avant de passer conseillère professionnelle»*. Cette nouvelle aventure ne l'effraie *«pas du tout»*. Au contraire : *«Je me retrouve vraiment dans ce milieu et je me dis : "Pourquoi je n'y ai jamais pensé ?" Maintenant je sais que je peux apporter énormément dans ce milieu-là.»*

© Libé 2021

© Libé 2021

À Marseille, une école alternative s’appuie sur le sport comme tremplin vers l’entreprise

madeinmarseille.net/95095-a-marseille-une-ecole-alternative-sappuie-sur-le-sport-comme-tremplin-vers-lentreprise-inclusion-apels

18 juin 2021

Après l’Ile-de-France, la première “école d’inclusion par le sport” de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur s’installe à Marseille. Ce dispositif innovant vice à accompagner les jeunes peu ou pas diplômés vers l’insertion professionnelle par le sport. Coup d’envoi ce vendredi 18 juin, au centre de Fontaineu (14e), en présence Muriel Hurtis, championne du monde du relais 4×100.

Abnégation, fairplay, dépassement de soi, collectif… Mettre les valeurs du sport au service de son entreprise, c’est l’idée audacieuse de l’Agence pour l’Éducation par le Sport (Apels). Depuis maintenant 5 ans, elle développe avec les territoires une méthode pédagogique inédite pour propulser des jeunes éloignés de l’emploi dans le monde de l’entreprise.

Elle repose principalement sur la technique de détection de jeunes à fort potentiel. *« Les sites sportifs sont des lieux de recrutements de talents extraordinaires, y compris de jeunes qui n’ont pas forcément de parcours linéaires, scolaires, universitaires et qui, pourtant, par le sport sont capables d’exprimer tout leur talent »,* explique Samir Guerza, directeur général de l’Apels.

« Les sites sportifs sont des lieux de recrutements de talents extraordinaires ».
© Apels.

Le sport comme diplôme

« Plus de 2 millions de jeunes au chômage sont sans diplôme et, chaque année, ce sont 60 000 jeunes des quartiers de la politique de la ville qui décrochent scolairement. Notre action pour insérer, former, accompagner doit être repensée et fortement dynamisée, poursuit Jean-Philippe Acensi, président de l'Apels. *Nous faisons la preuve que le sport est sans doute un terrain où le potentiel d'insertion est exceptionnel. L'éducateur sportif est capable de nouer un lien de confiance solide qui permet d'accompagner ces jeunes d'un point A à un point B, ce dernier point étant l'emploi ».*

Les programmes pilotes de la structure ont déjà permis d'accompagner plus de 1 500 jeunes vers un emploi durable en 5 ans partout en France et 240 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *« Entre 2015 et 2020, on a expérimenté et on a vu que ça marchait du tonnerre. On a 75% de réussite (des + de 200 jeunes accompagnés) et des jeunes aujourd'hui en CDI ou CDD dans des entreprises locales ».*

« Une solution alternative de réussite républicaine »

Pour transformer l'essai et aller encore plus loin, l'Agence a décidé de lancer à Marseille l'École de l'inclusion par le sport, avec le soutien du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, les ministères chargés de la Ville et des Sports et en partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France). Elle est destinée aux jeunes de 18 à 30 sans diplôme, *« motivés à l'idée de trouver son chemin professionnel ».*

Samir Guerza qualifie ce dispositif de *« solution alternative de réussite républicaine ».* Elle est basée sur le principe des grandes écoles au regard de la recherche de l'excellence dans le cadre des parcours proposés. *« On tient compte des domaines sportifs desquels viennent les jeunes. Le fondement même de l'école, c'est justement la pédagogie du sport ».*

Déclics Sportifs et Pulse ton avenir

Ateliers socio-sportifs, de prise de parole, de gestion de crise, santé, mise en situation… Le cursus mis en place n'a pas vocation à atteindre la performance sportive, mais à réussir à réaliser ce *« transfert de compétences entre ce qui se fait dans le sport et ce qui peut potentiellement se faire dans l'entreprise ».*

Les professeurs, coaches d'insertion par le sport, font vivre aux jeunes – repérés dans les clubs sportifs ou autour – un parcours spécifique *« pour leur permettre d'acquérir tous les savoir-être nécessaires au monde professionnel. C'est ce que recherche un patron qui, lui, forme aux savoir-faire. On est une véritable passerelle, un sas indispensable pour l'entreprise qui cherche à recruter, mais aussi pour des élus locaux qui souhaitent apporter des solutions en matière d'emploi des jeunes sur leur territoire ».*

Les coachs d'insertion par le sport, font vivre aux jeunes un parcours spécifique « pour leur permettre d'acquérir tous les savoir-être nécessaires au monde professionnel ». © Apels.

Deux programmes sont proposés : Déclics Sportifs et Pulse ton avenir. Le premier, plus court, prend pour point de départ les besoins de l'entreprise. *« Une entreprise nous demande, par exemple, des chauffeurs de bus. Nous allons faire vivre à ces jeunes le parcours sportif autour des savoir-être indispensables pour exercer ce métier ».* Le second, plus personnalisé, prend en compte le projet du jeune *« que l'on va co-construire avec lui ».*

Au niveau national, 110 coaches effectuent ce travail, dont 20 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, particulièrement dans la métropole Aix-Marseille Provence et le Vaucluse.

Objectif : accompagner 2 000 jeunes en 2021 en France

Si ce dispositif est un concept hors les murs prenant vie sur le terrain, le lancement officiel à Marseille aura lieu ce vendredi 18 juin au centre sportif de Fontaineu (14e), en présence de Muriel Hurtis. La championne du monde du relais 4×100 est la marraine de l'École marseillaise de l'inclusion par le sport. *« Le sport lui a tout appris. Elle a une vraie conviction sur la capacité du sport à transformer les personnes et c'est tout naturellement qu'elle a accepté d'être la marraine »,* ajoute Samir.

Muriel Hurtis, championne du monde du relais 4×100 est la marraine de l'École marseillaise de l'inclusion par le sport. © Apels.

Le lancement intervient à l'occasion de la journée Match'Job*. Les jeunes du parcours mettront en lumière leurs compétences face aux entreprises : le matin sur le terrain de sport et l'après-midi à l'occasion d'entretiens professionnels. Déjà une centaine d'offres de postes sont référencés pour les 50 jeunes bénéficiaires du parcours, avec des entreprises de tous les secteurs : hôtellerie, bancaire, sport industrie, agriculture…

À Marseille, le dispositif se développera pendant 2 ans avec le soutien du Pôle Emploi et de la Préfecture de région. En 2021, l'école, qui va se déployer sur une dizaine de territoires en France, a pour ambition d'accompagner près de 2 000 jeunes peu ou pas diplômés vers l'insertion professionnelle par le sport.

Au programme de Match'Job
9h15 : Accueil – petit déjeuner entreprises / partenaires
10h : Lancement de l'École de l'Inclusion par le Sport
10h45 : activités sportives jeunes / entreprises
12h30 : échanges autour d'un buffet
13h30 : rencontres professionnelles jeunes / entreprises

Vosges. Le projet « Les Vosges, incubateurs de l’insertion par le sport » prend forme

vosgesmatin.fr/culture-loisirs/2021/06/20/le-projet-les-vosges-incubateurs-de-l-insertion-par-le-sport-prend-forme

Hugo COUILLARD

Aurélien Bétis, collaborateur parlementaire du député Stéphane Viry, Jean-François Wust, président du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) des Vosges, et Isabelle Ballay, responsable développement du mouvement sportif au CDOS vosgien (de g. à d.). Photo VM /Eric THIÉBAUT

C’est un projet qui se développe progressivement. En 2019, un groupe de travail, conduit par le député vosgien Stéphane Viry et issu de la concertation entre les acteurs de l’insertion et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS), a été créé. Baptisé « Les Vosges, incubateurs de l’insertion par le sport », il poursuit, comme son nom l’indique, l’objectif de développer l’insertion professionnelle par le sport et la vie associative dans le département.

« C’est un axe que l’on veut développer », déclare Jean-François Wust , président du CDOS des Vosges, avant d’ajouter : « On doit faire bouger les lignes, les dogmes. » Pour ce faire, à titre d’exemple, un dispositif d’un genre particulier a été à l’étude. « On a travaillé à l’établissement d’une grille de compétences sportives et associatives qui puisse servir, une grille de compétences professionnelles. Il ne faut pas opposer les mondes associatif et professionnel, il faut les réunir », explique Isabelle Ballay, responsable développement du mouvement sportif au sein du CDOS.

Du concret

Fruit de l’investissement de ce groupe de travail, une première réalisation concrète a vu le jour récemment. Au mois de décembre dernier, l’association spinalienne Jeunesse et cultures , qui collabore étroitement avec le groupe, a reçu un agrément pour créer un chantier d’insertion. Un mois plus tard, le chantier a démarré. Aujourd’hui, cinq salariés en CDDI (Contrat à durée déterminée d’insertion) sont employés par l’association à raison de vingt heures de travail par semaine. Un contrat renouvelable sur une durée maximale de deux ans.

« Pour la plupart, c’est le premier contrat de travail qu’ils décrochent. Ils sont essentiellement un appui aux structures et associations sportives », indique Elsa Adam, la directrice de Jeunesse et cultures. Elle poursuit : « Sur l’année 2021, on prévoit de monter jusqu’à huit CDDI. On pense aussi augmenter leur temps de travail hebdomadaire à vingt-six heures. Ce premier chantier d’insertion créé dans le cadre de ce groupe de travail est un grand pas. Mais il doit aussi et surtout ouvrir à d’autres types d’actions. »

Deuxième été pour les Vacances apprenantes suivies d'une rentrée sportive et culturelle

education.gouv.fr/deuxieme-ete-pour-les-vacances-apprenantes-suivies-d-une-rentree-sportive-et-culturelle-323663

Parce que l'été représente pour les jeunes un moment de liberté, essentiel pour se ressourcer, apprendre autrement, découvrir et s'émanciper, tisser de nouveaux liens amicaux après cette année scolaire marquée par la crise sanitaire; les Vacances apprenantes ont pour objectif **de contribuer à leur épanouissement personnel tout en assurant la consolidation de leurs apprentissages, à travers des activités pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs**, encadrées par des professionnels.

Les Vacances apprenantes bénéficient cette année d'un budget de 120 millions d'euros. Leur reconduction est un atout majeur pour de très nombreux jeunes du CP à la Terminale, avec un enjeu d'information auprès de leurs familles sur les différentes offres :

- **École ouverte (programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles),** avec ses volets **École ouverte buissonnière** (excursions pendant plusieurs jours à la campagne ou en zone littorale, à la découverte de la nature et du patrimoine), **Mon patrimoine à vélo** (parcours à vélo à la découverte du patrimoine de proximité) et **L'été du pro** (accueil des lycéens dans un lycée professionnel avec un accès aux plateaux techniques nécessaires à leur formation initiale).
- **Les stages de réussite qui ont bénéficié à 180 000 élèves l'été dernier,** basés sur le volontariat et proposés aux écoliers, collégiens et lycéens les plus en difficulté, afin de consolider leurs acquis fondamentaux et de combler d'éventuelles lacunes par un travail en petit effectif. Ils se déploient dans les écoles élémentaires et les établissements du second degré, en particulier dans les territoires les plus en difficulté.
- Les colonies de vacances labellisées par l'État Colos apprenantes (avec actuellement 6 166 séjours pour 150 265 places, en cours de labellisation ou labélisés).

L'État met par ailleurs en place deux offres nouvelles à destination des jeunes :

- D'un montant de 50 euros par enfant, le Pass'Sport est un nouveau dispositif destiné à aider 5,4M de jeunes de 6 à 17 ans révolus à pratiquer une activité sportive à la rentrée 2021. Cette aide est réservée aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'allocation aux adultes handicapés entre 16 et 17 ans révolus. Il contribue au financement de leur inscription dans une association sportive **dès septembre 2021** durant toute l'année scolaire. Une fiche explicative à destination des familles est disponible sur le site Sports.gouv.fr.

- Le ministère de la Culture poursuit sa politique en faveur de l'accès à la culture, avec la généralisation du Pass Culture à tous les jeunes de 18 ans. Il leur offre **d'ores et déjà** l'accès à une application géolocalisée sur laquelle ils disposent de 300 euros pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques. Ils peuvent s'inscrire via cette application, tester leur éligibilité au dispositif et enfin réserver des activités culturelles.

À partir de début 2022, sera développée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture, une version bénéficiant à tous les élèves dès la classe de 4e avec un volet collectif, auquel s'ajoutera un volet individuel à partir de la classe de Seconde. Ce dispositif permettra d'accompagner les adolescents vers l'autonomie dans le choix des pratiques culturelles que permet le Pass Culture.

Mise à jour : juin 2021

© Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports

Sports

education.gouv.fr/bo/21/Hebdo24/SPOV2117162J.htm

Pass'Sport

Déploiement du dispositif en 2021

NOR : SPOV2117162J

Instruction ministérielle du 2-6-2021

MENJS - DS

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux directeurs et directrices académiques des services départementaux de l'éducation nationale ; au directeur général de la cohésion et des populations (Guyane) ; aux directeurs et directrices techniques nationaux

Le président de la République a annoncé, le 19 mai 2021, le déploiement du dispositif Pass'Sport d'aide à la pratique sportive en faveur des jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux publics éloignés de la pratique sportive, situation renforcée par la crise sanitaire et économique. C'est un marqueur fort du plan pour l'égalité des chances de 2021.

Le déploiement du dispositif Pass'Sport constitue également une mesure de relance en réponse aux attentes du mouvement sportif amateur fortement touché par la crise.

La présente instruction précise les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et le rôle des D(r)ajes – délégations (régionales) académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports –, sous l'autorité des recteurs de région académique, en tant que responsables de son déploiement sur les territoires.

1 - Le dispositif Pass'Sport

Le Pass'Sport représente une aide financière d'un montant forfaitaire de 50 euros versée par l'État à une association pour réduire le coût d'inscription d'un jeune (notamment les frais d'adhésion et de licence) à une activité sportive proposée par celle-ci pour la saison sportive 2021-2022.

Les droits sont ouverts pour leurs bénéficiaires du 1er juillet au 31 octobre 2021 au titre de l'adhésion ou de la prise de licence pour la saison sportive 2021-2022. Au-delà de cette date, les clubs ne seront plus habilités à percevoir l'aide du Pass'Sport pour toute nouvelle adhésion. Les demandes de remboursement des clubs ou de leur tiers payeur pour les adhésions réalisées avant le 31 octobre 2021 devront être émises avant le 30 novembre 2021.

Les deux critères cumulatifs d'éligibilité des jeunes, formant un public cible estimé à près de 5,4 millions d'enfants, à la date d'appréciation de l'éligibilité, sont les suivants :

- être âgé de 6 à 18 ans [1] ;

- être bénéficiaire :

- soit de l'allocation de rentrée scolaire en 2021 (ARS) ;
- soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- soit de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les structures habilitées à percevoir les aides correspondant au présent Pass'Sport sont :

- les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées ;
- les associations agréées non affiliées domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme Cités éducatives de l'État.

Ainsi, les associations sportives scolaires relevant de l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré), l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) ou l'Ugsel (Union générale sportive de l'enseignement libre) ne sont pas éligibles au dispositif. Il en est de même, par exemple, des structures à but lucratif non affiliées constituées sous la forme d'une entreprise ou d'une société.

La réussite du projet repose sur une forte mobilisation des jeunes bénéficiaires.

Pour y parvenir, il est essentiel de susciter rapidement, au plus près du terrain, la plus large mobilisation des associations sportives et l'implication active de l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales, les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

Afin d'accompagner le déploiement rapide du dispositif, essentiel pour les jeunes comme pour le mouvement sportif, il est donc fondamental de veiller, dès à présent, à un engagement soutenu et à une forte agilité de l'ensemble des acteurs concernés, et en premier lieu des établissements scolaires, afin de promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière encadrée et sécurisée pour tous les enfants tout en prenant en compte les réalités territoriales.

2 - Le pilotage et le financement du Pass'Sport

Le pilotage national du dispositif Pass'Sport est assuré par la direction des sports. Au niveau déconcentré, les services du MENJS (rectorat/D(r)ajes et DSDEN/SDJES) sont chargés du déploiement territorial du dispositif, sous la responsabilité des D(r)ajes dont le rôle de coordination est essentiel. Concernant les collectivités d'outre-mer et la Guyane, le déploiement sera assuré par les services en charge du déploiement des politiques sportives dans ces territoires.

En parallèle de l'engagement des têtes de réseau (Cnosf, CPSF, fédérations sportives, associations représentatives des élus locaux, Cnaf, etc.), les D(r)ajes, avec l'appui des SDJES (services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), mobilisent au niveau territorial l'ensemble des partenaires pour assurer le déploiement efficace et rapide du dispositif : collectivités territoriales, centres sociaux, associations sportives, associations reconnues « Maison Sport-Santé » (MSS), écoles et établissements scolaires.

L'ampleur et la qualité de la mobilisation de ces acteurs, notamment dans la phase d'information et de sensibilisation des familles et des jeunes, contribueront au succès du dispositif, et doit donc faire l'objet d'une structuration et d'une attention toute particulière très en amont. Dès le début du mois de juin, une comitologie locale adaptée sera mise en place, avec l'appui des membres des conférences régionales du sport.

Les D(r)ajes, en lien avec les SDJES, doivent rechercher la complémentarité des interventions, notamment celles des collectivités territoriales qui proposent déjà ou souhaitent proposer des dispositifs similaires d'incitation à la pratique sportive.

Le déploiement dans les QPV doit faire l'objet d'une attention particulière. Le processus décrit dans la présente instruction pourra être adapté aux spécificités locales en outre-mer. Le Pass'Sport pourra ainsi être l'occasion de renforcer les partenariats entre les écoles, établissements scolaires et le mouvement sportif.

S'agissant des crédits budgétaires, le versement d'une partie de l'enveloppe nationale aux Rbop (responsables de budgets opérationnels de programme) territoriaux sera réalisé avant la fin de l'été par la direction des sports.

La répartition des crédits entre les régions s'établit en fonction du nombre de bénéficiaires potentiels sur chaque territoire régional sur la base des données de la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales) et de la CCMSA (Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole). Les crédits sont délégués aux Rbop sur les BOP territoriaux par les responsables de programme. Il appartient aux D(r)ajes avec l'appui des secrétaires généraux de région académique (SGRA) de mettre en place un processus budgétaire fluide et d'assurer impérativement la maîtrise de l'enveloppe régionale à travers un suivi très régulier des entrées dans le dispositif.

La direction des sports mettra à disposition des acteurs concernés, au plus tard en août 2021, un outil de suivi.

Des avances pourront être consenties par les D(r)ajes à des tiers payeurs pour faciliter et accélérer le remboursement des clubs.

Je vous demande de désigner, d'ici le 15 juin, un(e) **coordonnateur(trice) opérationnel(le) du dispositif au niveau régional** (à communiquer à PassSport@sports.gouv.fr) qui participera aux réunions de suivi national du Pass'Sport.

Le/la coordonnateur(trice) opérationnel(le) du dispositif au niveau régional aura la responsabilité de :

- structurer le déploiement du dispositif sur le territoire ;
- rendre compte régulièrement de l'état d'avancement du déploiement du projet et alerter sur les difficultés rencontrées ;
- mobiliser et accompagner les acteurs et en premier lieu les collectivités locales, le mouvement sportif, les associations reconnues MSS, les écoles et les EPLE ;
- organiser l'information des publics bénéficiaires avec ses partenaires ;
- mobiliser, en lien avec les directeurs techniques nationaux, les conseillers techniques sportifs (CTS) chargés de développement, affectés territorialement en D(r)ajes ;
- recruter les ressources nécessaires et assurer leur accompagnement.

Afin de déployer rapidement le dispositif et d'en assurer la gestion financière au plan régional, les D(r)ajes disposent d'une enveloppe financière pour recruter des vacataires sur la période de juin à décembre 2021.

Vous examinerez aussi la possibilité de mobiliser les emplois France Relance et les aides de l'Agence nationale du sport (ANS) pour soutenir efficacement le déploiement du dispositif, notamment en appui des associations.

Vous mobiliserez enfin les CTS, en accord avec les fédérations sportives, ainsi que, dans toute la mesure du possible, les jeunes volontaires du Service civique accueillis par nos partenaires.

3 - L'information des bénéficiaires et le parcours usager

L'information des bénéficiaires est un enjeu majeur. Le dispositif doit rencontrer son public dans un délai très court.

Plusieurs actions sont engagées pour atteindre cet objectif :

- des **actions de communication nationales et locales** perlées dès début juin. Il appartient aux D(r)ajes, avec leurs partenaires, d'identifier les actions locales les plus pertinentes. Des outils seront mis à leur disposition par la direction des sports. Des précisions seront apportées sur la campagne de communication nationale grand public qui sera organisée dès juin et déployée en août ;

- une **mobilisation des acteurs locaux** en amont et pendant le déploiement pour sensibiliser et accompagner les familles.

Les directeurs et directrices des écoles et les chefs d'établissement des EPLE seront invités à informer et sensibiliser les élèves, leurs familles ainsi que les partenaires de l'école, de manière à faciliter la mise en relation avec les associations sportives, avec une attention renforcée aux territoires du programme Cités éducatives.

Les associations représentatives des familles pourront également être sollicitées pour informer et sensibiliser les élèves et leurs familles ainsi que les collectivités locales dans les QPV, et dans les Cités éducatives. La communication en direction des familles

concernées (attributaires de l'allocation de rentrée scolaire) devra être renouvelée au sein des écoles et établissements à la rentrée scolaire de septembre.

Les SDJES s'appuieront sur les partenariats et collaborations existants pour, au-delà de la diffusion de l'information, accompagner dans leur démarche les bénéficiaires (délégués du préfet aux quartiers, CCAS – centres communaux d'action sociale –, maison départementale des solidarités, relais locaux) afin de s'assurer de la réussite du projet ;

- une **information individualisée aux bénéficiaires** au mois d'août. Le premier contact sera assuré par la Cnaf chargée d'adresser durant l'été un courrier aux familles éligibles, ouvrant droit au dispositif Pass'Sport pour l'année 2021. Les familles n'ont aucune démarche à initier. Ce courrier, à présenter au club pour attester de son éligibilité au Pass'Sport, présentera le dispositif et renverra vers le site Internet du ministère chargé des sports pour identifier les structures volontaires. Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pourront relayer l'information à leur public bénéficiaire.

4 - Les missions des structures d'accueil

Un club de sport ne peut se voir imposer d'accepter, comme titre partiel ou total de paiement, le Pass'Sport. Aussi une liste de structures volontaires sera établie d'ici l'été afin d'informer les bénéficiaires de leur engagement. Ces structures apposeront un visuel spécifique, intégrant le logo Pass'Sport, dans leurs locaux, sur leur site Internet et leurs outils de communication. Cette liste sera accessible sur le site Internet du ministère chargé des sports. Les modalités de constitution de la liste seront précisées par la direction des sports. Cette liste ne sera pas exhaustive, tout club éligible non inscrit sur cette liste restant habilité à percevoir l'aide du Pass'Sport.

Les missions des structures d'accueil sont les suivantes :

- faire découvrir leur offre sportive aux enfants et à leurs familles ;
- appliquer la réduction de 50 euros au montant des frais d'inscription (adhésion et licence) sur présentation du courrier de la Cnaf et après vérification de l'identité du jeune (présentation d'une carte nationale d'identité ou du livret de famille) ;
- transmettre leur demande de remboursement au fil de l'eau à l'organisme payeur avec les pièces justificatives et des données de suivi via un outil numérique mis à leur disposition ;
- proposer un suivi et un accompagnement adaptés aux jeunes bénéficiaires pour favoriser leur inscription dans une pratique durable.

5 - Processus de paiement et tiers payeurs

L'aide est versée par l'État à l'association, en déduction du coût d'inscription.

La mise en paiement aux structures volontaires par les D(r)ajes se fait selon un processus décrit en annexe 2. Afin de fluidifier le système de versement de cette aide, deux canaux de paiement aux associations sont proposés :

- soit un paiement direct aux associations par les D(r)ajes (via le « compte asso ») ;
- soit un paiement indirect aux associations via des tiers payeurs identifiés par les D(r)ajes (ligues, Cros/Cdos, etc.), le choix des tiers payeurs résultant d'une concertation avec les représentants locaux du mouvement sportif.

Un outil permettra aux associations de faire leur demande de remboursement via le « compte asso » en transmettant les pièces justificatives nécessaires (courrier Cnaf, attestation d'adhésion à la structure et RIB pour le remboursement). Disponible cet été, cet outil permettra également d'assurer le suivi des entrées dans le dispositif.

Ce suivi des entrées devra être réalisé très finement, dès le mois de juillet, par les D(r)ajes afin de mesurer la montée en charge du dispositif et, le cas échéant, d'engager les actions correctrices nécessaires pour maîtriser l'enveloppe budgétaire allouée au Pass'Sport.

Les D(r)ajes veilleront à ce que les associations déposent leur demande de remboursement au fil de l'eau afin de disposer des données nécessaires de suivi et pilotage en temps réel.

La mission des tiers payeurs pourra aller au-delà du paiement et du contrôle des pièces. Ces structures tiers payeurs doivent jouer notamment un rôle dans l'animation de leur réseau d'associations ainsi que dans l'aide au référencement des associations volontaires.

Pour les tiers payeurs qui accueillent des volontaires en Service civique, ceux-ci pourraient être mobilisés dans le respect des principes du Service civique, pour participer à des actions de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes bénéficiaires et de leurs familles afin d'appuyer le déploiement du Pass'Sport au plus près du terrain. Les Drajes inviteront également les structures sportives à réfléchir à l'accueil de volontaires supplémentaires dans les prochaines cohortes pour poursuivre cet accompagnement.

6 - Les prochaines étapes

Vous trouverez en annexe 3 un calendrier général d'avancement du déploiement du dispositif dans lequel votre action s'inscrit.

Des points d'étape seront réalisés régulièrement avec les correspondants en Drajes afin de s'assurer de la préparation et du déploiement du dispositif, et si nécessaire, ajuster le dispositif.

Au niveau national, le comité de pilotage du projet (Copil) se réunira mensuellement, pour valider les objectifs, la démarche et les orientations, suivre l'avancement d'ensemble et arbitrer les propositions.

Une équipe projet Pass'Sport constituée au sein de la direction des sports s'appuie sur les experts identifiés au sein des entités partenaires. Elle dispose d'une boîte institutionnelle dédiée : PassSport@sports.gouv.fr

En lien avec l'interlocuteur désigné au sein de chacune des D(r)ajes, l'équipe projet élabore les fiches pratiques portant notamment sur :

- notice d'information sur le Pass'Sport pour les structures d'accueil ;
- modalités de recensement des associations volontaires ;
- notice sur les circuits de paiement et l'utilisation du « compte asso » de demande de paiement ;
- outils de communication grand public sur le Pass'Sport ;
- guide d'accueil entre la structure d'accueil, la famille et le jeune.

La capacité des D(r)ajes à animer, en lien avec les SDJES, les acteurs du territoire autour d'un projet majeur au profit de la jeunesse de notre pays est un atout indéniable dans la réussite dans la mise en œuvre de cet ambitieux projet. La place des services déconcentrés dans le processus d'information sur ce dispositif est essentielle. Le rôle d'accompagnement des acteurs en connaissance des synergies locales est prépondérant.

Dans cet objectif, il s'agira également de renforcer le positionnement des clubs affiliés afin qu'ils soient pleinement identifiés comme acteurs locaux d'accueil des jeunes éloignés de la pratique sportive et de mettre en synergie les divers dispositifs existants (mesures du dispositif Vacances apprenantes).

L'aide apportée tant aux jeunes bénéficiaires qu'aux structures qui les accueilleront dans le contexte que nous connaissons depuis plus d'un an est un signal fort du soutien de l'État au mouvement sportif très impacté par la crise. C'est aussi la reconnaissance réaffirmée du rôle social du sport et de l'importance de l'activité physique comme déterminant de la santé globale, mais aussi la place des acteurs sportifs dans le monde économique, qui sont rappelées au travers de ce dispositif inscrit dans le cadre du plan de relance.

La mobilisation et la synergie entre les acteurs ainsi que notre agilité collective dans la mise en œuvre rapide de ce dispositif font partie des conditions de réussite de notre action commune.

Je vous remercie de votre implication et celle de vos équipes dans le déploiement du dispositif Pass'Sport.

[1] La notion de 18 ans s'entend comme 17 ans révolus au 30 juin 2021.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des sports, et par délégation,
Le directeur des sports,
Gilles Quénéhervé

Annexe 1

Les grandes étapes du processus Pass'Sport

Annexe 2

Circuit de mise en paiement

Annexe 3

Calendrier de mise en œuvre

© Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports

La réouverture des équipements pour remobiliser les sportifs » Print

lagazettedescommunes.com/751201/la-reouverture-des-equipements-pour-remobiliser-les-sportifs

Adresse de l'article https://www.lagazettedescommunes.com/751201/la-reouverture-des-equipements-pour-remobiliser-les-sportifs/

DÉCONFINEMENT

La réouverture des équipements pour remobiliser les sportifs

Florence Roux | A la Une acteurs du sport | Actu expert acteurs du sport | France | Publié le 17/06/2021

Comment se déroule la troisième étape du déconfinement avec la réouverture des salles et équipements sportifs depuis début juin ? Plutôt bien, répondent les directeurs des sports de Bordeaux, du Grand Chalon et de Mantes-la-Jolie, qui s'apprêtent à ouvrir plus longtemps cet été pour soutenir les clubs.

[1]Le 9 juin dernier, la troisième étape du déconfinement marquait pour les sportifs le retour à une pratique quasi normalisée, avec ouverture des salles pour les sports sans contact et pratique de plein air autorisée pour les disciplines avec contact. Qu'en est-il pour les services des sports, tenus de s'adapter à ce nouveau calendrier, d'affecter ou de réaffecter des personnels, de préparer les équipements, de gérer la communication avec un public en attente ?

"Nous en sommes au 18e changement de posture depuis le début de la crise, pointe Vincent Debusschere, directeur des sports de la ville de Bordeaux [264 800 habitants, 120 équipements, 250 agents]. En termes de process, entre adaptations nationales et locales, protocoles fédéraux, nous sommes rôdés ! Et nous étions prêts à rouvrir…" D'autant qu'à Bordeaux, à part les temps de confinement strict, où les agents étaient arrêtés, certains redéployés dans des résidences pour personnes âgées ou le portage de repas, le directeur des sports se félicite "d'avoir fait tourner les équipements avec les effectifs à leur poste. Nous avons renforcé l'accueil des sportifs de haut niveau, des scolaires et des publics prioritaires, handisport ou sport santé. La volonté de la ville était d'ouvrir autant que possible"… Prêts à élargir l'accueil.

Réaffectation des agents

Au Grand Chalon (117 800 habitants, 80 équipements, 85 agents), Gilles Vechambre, directeur des sports, explique que son service, "très pourvoyeur de personnels de renfort" auprès des cantines, du périscolaire, des crèches ou des centre de vaccination, a quasiment rapatrié tous ses membres au sein des équipements aujourd'hui. Idem à Mantes-la-Jolie (45 400 habitants, 7 équipements, 21 gardiens) où Alain Pelosse, à la tête des sports de la ville, avait aussi, ouverture réduite oblige, mis des gardiens à disposition d'autres services de la ville, certains ayant même participé à la réfection des terrains de tennis.

Pour les trois directeurs, les variations de plannings n'étaient pas simples : "Il fallait, en particulier, gérer l'attente des décrets d'application intervenant souvent le week-end, note Alain Pelosse… Et communiquer auprès des clubs. » En juin, la progressivité du déconfinement, en quatre étapes a sans doute permis aux équipes de bien préparer les salles et "de prendre le temps d'informer le public", dit Vincent Debusschere à Bordeaux. Gilles Vechambre a, par exemple, organisé une conférence de presse pour expliquer la réouverture à Chalon. De son côté, Alain Pelosse a instauré "une journée portes ouvertes, le 12 juin, pour aider les clubs à remobiliser leurs adhérents".

Soutenir le mouvement sportif

Pour soutenir le mouvement et relancer la dynamique sportive, les trois collectivités prévoient d'ouvrir plus d'équipements cet été. Dans la cité mantaise, le directeur essaye, "avec les agents, d'optimiser les départs en vacances pour ouvrir à 75 % des équipements". A Châlon, Gilles Vechambre travaille aussi à répondre aux vœux des clubs d'allonger leur saison sur juillet, tandis que Vincent Debusschere, à Bordeaux, recense ce mois les demandes des clubs pour "répondre au plus près de leur besoin et mettre en place un dispositif pour ouvrir tout l'été au moins une partie des équipements, par quartier".

Au-delà, notent Gilles Vechambre et Alain Pelosse, "il faudra soutenir les clubs qui ont un gros enjeu à remobiliser et renouveler leur encadrement de bénévoles". Pour Vincent Debusschere, "c'est une période très douloureuse pour le monde sportif. Avec quelques bonnes nouvelles, comme l'essor du running ou ces clubs de basket qui ont rencontré un nouveau public de pratiquants libres, en jouant sur les playgrounds". A Bordeaux, aussi, le déconfinement correspond, nouvelle majorité oblige, à l'organisation d'un forum du sport qui, sur huit semaines, associe les habitants à la définition d'une nouvelle politique sportive, qui devrait être présentée en septembre par l'adjoint aux sports.

"On retrouve le sport dans une majorité des programmes pour les régionales et départementales" » Print

lagazettedescommunes.com/751395/on-retrouve-le-sport-dans-une-majorite-des-programmes-pour-les-regionales-et-departementales

DOSSIER : Départementales et régionales 2021 : un scrutin pas comme les autres

Dossier publié à l'adresse https://www.lagazettedescommunes.com/751395/on-retrouve-le-sport-dans-une-majorite-des-programmes-pour-les-regionales-et-departementales/

[ENTRETIEN] ELECTIONS

« On retrouve le sport dans une majorité des programmes pour les régionales et départementales »

David Picot | A la Une acteurs du sport | Actu expert acteurs du sport | France | Publié le 18/06/2021

A l'instar de la culture et du tourisme, le sport fait partie des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Alors que le bloc communal apporte l'essentiel des financements publics, comment départements et régions s'approprient-ils le sujet ? L'analyse de Thomas Remoleur, directeur associé du cabinet Olbia Conseil, à l'aube d'un double week-end électoral.

[1]
Thomas Remoleur, directeur associé du cabinet Olbia Conseil

Quelle place occupent les politiques sportives dans les programmes électoraux des candidats aux départementales et aux régionales ?

Le sport, qui véhicule du positif, est aujourd'hui mis en avant dans tous les scrutins. Pour ces élections départementales et régionales, il semble – je n'ai pas passé tous les candidats en revue – que nous le retrouvons dans une majorité des programmes, quels que soient les partis ou mouvements politiques. Et ce, même si le sport ne relève pas d'une compétence obligatoire. Il est ainsi beaucoup question de sport-santé, d'accès à une offre d'équipements de qualité, de participation au prix des licences etc. Mais aussi de sport en entreprises et même d'esport, dans quelques cas.

Pourtant, seules 5% à 8% des dépenses des collectivités consacrées au sport, sont apportées par les départements et les régions. Est-ce à dire que leur politique sportive correspond plus à une variable d'ajustement qu'un véritable enjeu de territoire ?

Départements et régions abordent le sport par ses externalités : sur l'animation du territoire, le lien social, l'attractivité, le haut niveau. Ces collectivités s'inscrivent pleinement dans leur rôle, par rapport aux villes qui font en sorte que les gens pratiquent. Elles vont en quelque sorte maximiser ce que réalise le bloc communal. Nous le constatons en ce moment à travers Paris 2024 et les centres de préparation aux Jeux (CPJ), avec des départements et des régions qui souhaitent utiliser les Jeux Olympiques pour mettre en avant leur territoire.

Ces collectivités ont peu d'équipements en propre. Elles vont donc mettre en avant les CPJ des différentes communes, participer parfois à leur rénovation… Puis elles vont coordonner, monter des comités de pilotage pour définir une stratégie commune afin d'attirer une délégation étrangère qui viendra s'entraîner. En lien avec leur service de coopération internationale par exemple.

L'absence d'un chef de file au niveau des collectivités peut-elle nuire selon vous, à l'élaboration des politiques sportives, définies lors des conférences régionales du sport ?

Il est vrai qu'au sein des CRS, chacun est très attentif au fait qu'il n'y ait pas de chef de filât… Si on se positionne du côté des porteurs de projets, ce schéma permet de viser plus facilement des financements croisés. En multipliant les acteurs, le gâteau est peut-être plus important, ce qui constitue un atout pour le sport. Le bémol, c'est qu'il peut être compliqué de s'y retrouver parmi tous les dispositifs de financement. Mais au-delà, sur les terrains, les acteurs se parlent et se parlaient déjà, avant les CRS.

Les régions se sont-elles appuyées sur la décentralisation des CREPS en 2016 pour affirmer leur politique sportive ?

Encore une fois, je me garderais bien d'être exhaustif mais dans certains cas, oui, le CREPS constitue un levier. Par exemple, le CREPS rénové d'Houlgate en Normandie vise à devenir un outil d'attractivité du territoire, en plus bien sûr de son versant haut-niveau. Pour en revenir aux Jeux olympiques, les régions aspirent à ce que leur CREPS devienne justement un CPJ solide. De quoi leur permettre de renforcer leurs liens internationaux, d'attirer des journalistes étrangers qui vont parler du territoire voire des supporters. La venue d'athlètes étrangers peut aussi favoriser des animations au sein d'école, de collèges et de lycée. Avec au final, l'ambition de construire une forme d'héritage local.

L’Agence française de lutte contre le dopage dans la seringue de la Cour des comptes

liberation.fr/sports/lagence-francaise-de-lutte-contre-le-dopage-dans-la-seringue-de-la-cour-des-comptes-20210616_KB5A6EOJDRA7XO56BVNVKB5QJI

Enquête

Article réservé aux abonnés

Le gendarme de l’utilisation de l’argent public s’étonne des salaires qui y sont versés et questionne l’efficacité de l’agence indépendante et de son laboratoire dans la lutte contre la performance médicalement assistée.

par Luca Endrizzi
il y a 44 min

Les salaires des dirigeants gonflés comme des biceps de culturistes testostéronés, des dysfonctionnements qui sapent son efficacité, l’Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) est sévèrement taclée par un rapport préliminaire de la Cour des comptes, intitulé «Les comptes et la gestion de l’AFLD de 2014 à 2020» que *Libération* a pu consulter. Un nouveau coup de canif contre cette institution indépendante, déjà épinglé par l’Agence mondiale antidopage en 2018 sur sa politique générale de détection. Et par *Libération* en 2019, qui avait révélé le manque de collaboration, voire la rivalité, entre le département des contrôles de l’AFLD et l’Oclaesp, l’Office de la Gendarmerie nationale qui s’occupe notamment du dopage. Le rapport en question fait l’objet d’un référé du premier président de la Cour non pas à un ministre, comme le veut la tradition, mais à Jean Castex : *«L’audit a été réalisé en vue des JO de Paris 2024 qui sont considérés comme stratégiques pour notre pays. Ceci justifie la procédure en référé auprès du Premier ministre»,* dit-on rue Cambon.

«Le niveau absolu des rémunérations de l’Agence [dont le financement provient à 90 % du ministère de la Jeunesse et des Sports et s’élève à environ 10 millions d’euros, ndlr] *est élevé en comparaison de ceux qui prévalent dans les autres autorités indépendantes : la personne la mieux rémunérée perçoit une rémunération brute annuelle supérieure à 200 000 euros et la moyenne des premières rémunérations brutes dépasse 130 000 euros»,* s’étonne le rapport. *«Un certain nombre de recrutements ont été effectués à l’étranger avec des rémunérations supérieures à celles des résidents (primes d’expatriation, etc.) et des fonctions qui étaient assumées à titre partiel ou complémentaire l’ont été à titre principal* : *le responsable du laboratoire en 2017, qui avait été un retraité, puis un professeur des universités – praticien hospitalier, recevait une rémunération deux fois moins importante que le nouveau titulaire»,* le Suédois Magnus Ericsson.

Salaire annuel de 130 000 euros

La Cour des comptes s’interroge également sur les salaires de la directrice du département communication et prévention, la Canadienne Catherine Coley, et de la directrice du département communication et prévention et de la directrice du département des contrôles, l’Italienne Francesca Rossi. Cette dernière a repris en octobre 2019 le poste de Damien Ressiot, bombardé à la direction du tout nouveau département de l’enquête. *«Le plus petit dénominateur commun entre Catherine Coley et Francesca Rossi s’appelle Damien Ressiot,* raconte une source bien informée de la lutte antidopage. *Il les connaissait très bien avant leur arrivée à l’AFLD. C’est d’ailleurs lui qui a fait venir*

cette dernière à Paris. Or si on regarde son bilan à la CADF [l'autorité indépendante antidopage de l'UCI, la Fédération internationale de cyclisme, ndlr], *on ne peut pas dire qu'il soit brillant.»* La CADF a en effet été fermée en 2020 ; l'UCI conférant la tâche des contrôles antidopage à l'Agence de contrôle internationale, émanation du Comité international olympique.

La création du département enquête et la confirmation de Damien Ressiot à l'AFLD fait l'objet de quelques lignes assez cinglantes : *«Il a été placé à la tête d'un département des enquêtes et du renseignement créé pour l'occasion alors même que son contrat à durée déterminée venait à échéance. Malgré les défaillances mises en lumière par l'audit précité* [celui de l'AMA, ndlr], *il a donc été renouvelé et est potentiellement en position de revendiquer un contrat de travail à durée indéterminée.»* Avec un salaire annuel de 130 000 euros, il est le mieux payé des salariés français de l'agence. Il a conservé son titre de directeur alors qu'il *«n'encadre désormais plus qu'un seul collaborateur, directeur adjoint et gendarme en détachement, ancien officier de police judiciaire, qui malgré des compétences beaucoup mieux établies en enquête et renseignement, perçoit quant à lui une rémunération très inférieure».* Et a quitté l'agence depuis que le rapport préliminaire a été rédigé.

Damien Ressiot, ancien journaliste de *l'Equipe,* est donc visé pour son salaire, mais également pour son manque d'efficacité : *«S'il avait été dans une entreprise privée, il aurait déjà été remercié depuis longtemps,* dit à *Libération* une source proche de la lutte antidopage. *Il a été choisi parce qu'il avait travaillé sur l'affaire Armstrong quand il était journaliste, on lui prêtait une capacité à débusquer les magouilles des sportifs.»* Seul Mathieu Teoran, secrétaire général de l'AFLD jusqu'au 31 mars, administrateur du Sénat mis à disposition et payé donc en partie par l'institution de provenance, échappe aux griefs de la Cour des comptes… Lors de son départ, l'agence a même vanté *«ses qualités professionnelles reconnues»* et *«sa forte implication au service de l'antidopage français».* Et assuré qu'il continuera *«à faire bénéficier l'AFLD de son expérience comme conseiller de la présidente».*

Quête de clients russes

La palme de la feuille de paie record revient donc au professeur Ericsson qui a pris les rênes du laboratoire de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) le 31 août 2019. Le choix d'un expert étranger pour diriger le labo, alors que la France a longtemps été exemplaire dans le combat antidopage, est à première vue étonnant. *«Mais Magnus Ericsson a été embauché parce qu'il y a dans son carnet d'adresses de potentiels nouveaux clients pour le laboratoire de Châtenay, dont la Russie»,* assure un expert de la lutte antidopage. Problème : le coût moyen des analyses en France reste élevé. *«Si on ne peut pas dégager de la marge, nous ne pouvons pas vendre nos services à l'étranger par exemple, sans compter que pour ce type de business il faut les ressources humaines et matérielles qui vont avec, je ne suis pas sûr que le laboratoire soit prêt pour cela»,* confie un connaisseur du dossier. En attendant une éventuelle inversion de la courbe, la Cour recommande donc d'*«introduire dans la rémunération du dirigeant du laboratoire une part variable assise sur des objectifs mesurables et des résultats constatés en matière de baisses des coûts et de développement du chiffre d'affaires».*

Si les magistrats de la rue Cambon s'offusquent du train de vie des cadres de l'AFLD, qui compte en tout environ 70 collaborateurs, ils ne sont pas plus tendres envers l'efficacité du travail accompli par l'Agence et son laboratoire. Dans leurs recommandations, ils plaident pour *«favoriser la coopération entre services impliqués dans la lutte contre les trafics de substances dopantes», «faciliter les signalements de toutes natures (soupçons, performances, témoignages, fréquentations…) et définir une méthodologie d'exploration sur le modèle utilisé par l'AMA».*

Exit les sportifs amateurs

Surtout, la Cour estime que *«pour assurer son équilibre»,* le laboratoire *«devrait réaliser entre 25 000 et 30 000 analyses annuellement contre 12 500 actuellement»,* à l'instar de ses homologues de Lausanne ou de Cologne. De plus, en 2021, la lutte antidopage ne peut plus se borner à augmenter les analyses des liquides biologiques des athlètes. Les cas de sportifs contrôlés négatifs des dizaines de fois puis confondus grâce à des enquêtes journalistiques ou policières sont en sensible augmentation depuis des années. Comme le résume un des meilleurs experts de la lutte, Jean-Pierre Mondenard, *«les sportifs prennent des substances que les laboratoires ne trouvent pas, et les laboratoires cherchent des substances que les sportifs ne prennent pas».*

Même si les analyses *«permettent d'obtenir les preuves les plus solides du dopage, la très relative efficacité des méthodes analytiques pour la détection des protocoles de dopage les plus sophistiqués, oblige à rechercher d'autres méthodes de nature non analytique, sauf à ce que des développements révolutionnaires interviennent dans le suivi biologique de l'athlète»,* critique le rapport. Certes, la course à la nouvelle molécule miracle va toujours plus vite que sa détection, mais l'AFLD peut et doit beaucoup mieux faire.

La stratégie de ciblage des sportifs à contrôler est également pointée par la Cour : exit les sportifs amateurs, il faut élargir le groupe de sportifs de haut niveau, signalés sur les listes du ministère des Sports, qui peut être soumis à un contrôle, le bien nommé groupe cible : *«Une amélioration significative du ciblage sur les sportifs cœurs de cible et les sports les plus touchés serait nécessaire. La réduction des ressources consacrées au dopage des sportifs amateurs devrait être poursuivie.»* Jusqu'en 2017, ces derniers représentaient 30 % des contrôles (culturisme, crossfit etc.) soit autant que les amateurs licenciés et 40 % pour le haut niveau ! Du travail en perspective… Si le rapport estime dans ses conclusions que *«les équilibres financiers de l'Agence sont satisfaisants»,* il plaide pour un boom de la croissance de son activité, préalable, *«absolument indispensable à l'équilibre d'exploitation du laboratoire»* qui *«ne pourra être possible que sous réserve d'une amélioration significative de sa productivité».*

Sollicités à plusieurs reprises par *Libération* l'AFLD, comme les hauts cadres cités dans l'article, n'ont souhaité répondre à nos questions avant la publication du référé de la Cour des comptes.

© Libé 2021

© Libé 2021

La première édition du Pass’sport festival de Grenoble a ouvert « la semaine des réfugiés » du 20 au 26 juin

placegrenet.fr/2021/06/21/la-premiere-edition-du-passsport-festival-de-grenoble-a-ouvert-la-semaine-des-refugies-du-20-au-26-juin/539452

Par Séverine Cattiaux 21 juin 2021

FOCUS – La première édition du Pass’sport festival s’est tenue ce dimanche 20 juin 2021 à la Bifurk, dans l’écoquartier Flaubert de Grenoble. Une journée festive coorganisée par l’association Big bang ballers et la ligue de l’enseignement pour coïncider avec la journée internationale des droits des réfugiés et lancer la semaine des réfugiés » du 20 au 26 juin dans la métropole grenobloise.

Basket au Pass’sport festival, dans le cadre de la Semaine des réfugiés, dimanche 20 juin 2021. © Séverine Cattiaux – Place Gre’net

« *Pour les réfugiés, le sport c’est un peu comme une porte d’entrée qui va permettre de se sentir bien avec les autres et, à partir de cela, de se faire des amis avec qui on a envie de partager d’autres activités. D’où le nom du festival Pass’sport* », explique Thais Abdou-Henry, coordinatrice du festival et bénévole à Big bang ballers, association coorganisatrice de l’événement.

Née en 2010 à Grenoble, l’association a vocation à rendre le sport accessible à tous, sans esprit de compétition. Après avoir travaillé quelques années sur l’inclusion des Roms, elle s’est intéressée plus généralement aux migrants.

Bénévole sur le festival, ce dimanche 20 juin, Élodie considère le travail de Big bang ballers comme une belle façon de tendre la main aux réfugiés. « L’inclusion, cela va dans les deux sens, « déclare ainsi la jeune femme. *« On ne doit pas attendre seulement des réfugiés et des migrants qu’ils aient des savoir-être pour s’intégrer. C’est à nous aussi d’apprendre à les accueillir et de le faire en s’amusant, par le sport »*.

Interview de Thais Abdou-Henry, coordinatrice du festival

« On a voulu que cette journée rassemble au-delà du sport »

Coorganisée avec la ligue de l'enseignement de l'Isère, la journée s'est voulue multifacettes. Ainsi, aux côtés des activités sportives et ludiques proposées – basket, volley, ultimate, beach soccer, pétanque, mölkky, etc. – les organisateurs ont concocté des ateliers artistiques, des animations de jardinage, des expositions, des ateliers de témoignages et des groupes de parole sur le thème *« Bien vivre ensemble »*.

Le danseur et « performer » camerounais Zora Snake, dimanche 20 juin 2021. Les vêtements jonchant le sol symbolisent les réfugiés noyés en mer. © Séverine Cattiaux – Place Gre'net

Parmi les temps forts de cette journée, le spectacle *« Transfrontalier »* du danseur et "performer" camerounais Zora Snake a fait forte impression sur les festivaliers. À travers une chorégraphie et une mise en scène puissantes sur des extraits de discours politiques aux relents xénophobes, le danseur a donné à ressentir au spectateur les injustices dont sont victimes les réfugiés.

Cuisine sans frontières au Pass'sport festival, dans le cadre de la Semaine des réfugiés, dimanche 20 juin 2021. © Séverine Cattiaux – Place Gre'net

« *On a voulu que cette journée rassemble au-delà du sport et parle de culture et des associations* », résume Sylvain Jouanneau. D'où la présence sur les stands des principaux acteurs associatifs impliqués dans l'inclusion des personnes en situation d'exil et sur les questions migratoires : Migrants en Isère, l'Apardap, l'Ada, Amnesty International, etc.

Pour clore les festivités interrompues par une averse de courte durée, l'association Cuisine sans frontières a ravi les papilles des participants autour d'un repas partagé.

> ***« On est tout aussi essentiel que la culture »***
>
> L'événement de ce dimanche 20 juin constituait un sorte de point d'orgue pour le programme innovant « Jouer Ensemble » que mène Big bangs ballers depuis plus d'un an. « En septembre 2020, nous avions organisé un tournoi multisports pour lancer le programme », rappelle Sylvain Jouanneau.
>
>
> Sylvain Jouanneau, cofondateur de l'association Big bang ballers, et Thais Abdou-Henry, coordinatrice du Pass'port festival, dimanche 20 juin 2021, dans le cadre de la semaine des réfugiés. © Séverine Cattiaux – Place Gre'net
>
> Depuis lors, les rencontres sportives, les sorties de ski et vélo se sont multipliées, tout au moins quand la crise sanitaire a pu le permettre. Ces sorties ont drainé entre 100 à 150 personnes.
>
> L'association met un point d'honneur à accueillir aussi bien les demandeurs d'asile que les bénéficiaires d'une protection internationale. « Si les politiques font hélas le choix d'accorder des droits à 10% des demandeurs d'asile et se détournent des autres, nous, on s'occupe de tout le monde. On veut offrir au moins une tranche de vie heureuse aux migrants qui ont souvent vécu des choses très dures avant d'arriver ici ».
>
> Alors que l'association obtient des résultats intéressants en matière de cohésion sociale, elle n'est guère soutenue financièrement, de l'avis de son cofondateur. « Les associations sportives sont souvent peu considérées, alors qu'on est tout aussi essentiel que la culture », revendique Sylvain Jouanneau.

Semaine des réfugiés du 20 au 26 juin

Organisée par la Métropole de Grenoble, la semaine des réfugiés vise à sensibiliser le public à la question de l'intégration des personnes réfugiées et au regard que la société porte sur elles. Le programme de la semaine alterne entre des rendez-vous ouverts à tous et des ateliers thématiques destinés aux réfugiés, aux professionnels et aux bénévoles, que ce soit sur le logement, le droit à la formation ou l'apprentissage du français.

Amnesty International au Pass'sport festival, dans le cadre de la Semaine des réfugiés, 20 juin 2021. © Séverine Cattiaux – Place Gre'net

Parmi les événements grand public, notons la conférence-débat « les mots et les chiffres de l'immigration », proposée à Grenoble École de management, mardi 22 juin à 18 h 30, par Cristina Del Biaggio, géographe, enseignante-chercheuse à l'Institut d'urbanisme et géographie alpine de l'Université Grenoble Alpes et au laboratoire Pacte.

À Gem également, mercredi 23 juin à 18 heures, sera projeté le film-documentaire *Avec les mots des autres* suivi d'un débat avec le réalisateur A. Dubo autour des questions de santé mentale et d'exil.

Après-midi danse, jeudi 24 juin, à la maison de l'international à Grenoble, avec la compagnie K-LI-P, qui propose un temps de performance sur le thème des migrations. En raison du contexte sanitaire, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance.

L’Agence nationale du Sport soutient les élèves de la Génération 2024

sportmag.fr/sport-scolaire/lagence-nationale-du-sport-soutient-les-eleves-de-la-generation-2024

16 juin 2021

À l’occasion de la réunion de son conseil d’administration, et en lien avec le comité d’organisation Paris 2024, l’Agence nationale du Sport a validé la distribution de kits sportifs et pédagogiques aux écoles engagées dans le dispositif « 30 minutes d’activité physique quotidienne ».

Ces kits gratuits pourront être accompagnés d’initiations à des disciplines olympiques et paralympiques proposées par Paris 2024 et réalisées en partenariat avec des clubs sportifs locaux. Ce soutien collectif à l’action des ministères en faveur de l’activité physique et sportive à l’école primaire, co-financé à parité par l’Agence nationale du Sport et Paris 2024, constitue une réponse à l’enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé. Le dispositif 30 minutes d’activité physique quotidienne (APQ) se distingue et est complémentaire de l’éducation physique et sportive (EPS), discipline d’enseignement obligatoire, et du sport scolaire organisé à l’école élémentaire par l’USEP et l’UGSEL. Il vise à ce que tous les élèves, quelle que soit leur condition, puissent atteindre la recommandation de l’OMS pour la santé des enfants : au moins 60 minutes d’activité physique par jour, à l’heure où 87% des adolescents français n’atteignent pas cette recommandation et où 20% d’entre eux sont en surpoids.

En complément du kit sportif, Paris 2024, en collaboration avec l’USEP, proposera une initiation gratuite à une discipline olympique ou paralympique aux écoles labellisées Génération 2024 qui ont signé une convention avec un club sportif de proximité dans le cadre du label. Cette initiation, qui sera réalisée durant un cycle de 6 semaines en partenariat avec des éducateurs du mouvement sportif local, agréés par les services de l’éducation nationale, se déroulera dans le cadre du projet sportif de l’école. Ce dispositif s’inscrit dans le cadre des conventions signées par de nombreuses fédérations avec le MENJS, l’USEP, le CNOSF et le CPSF. Dans la perspective de l’organisation des Jeux, c’est aussi une occasion de faire découvrir des disciplines olympiques et paralympiques parfois méconnues.

Olivier Navarranne